

Licence 2 Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) : activité physique adaptée et santé - Sciences du sport et santé**Inscriptions administratives**

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Nombre d'inscriptions

Tout étudiant peut acquérir les unités d'enseignement constitutives de son cursus, de manière progressive, année après année, dans la limite de six inscriptions annuelles dans la même mention, dont trois dans la 1^e année du diplôme.

Au-delà, toute inscription supplémentaire est soumise à l'autorisation du président de l'Université.

Les inscriptions supplémentaires procédant de l'étalement des études par contrat pédagogique sont exclues de ce décompte.

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Pour toute inscription pédagogique, il est obligatoire de remettre un certificat médical préalable à la pratique intensive de toutes activités physiques, sportives et artistiques, même si l'étudiant a déjà validé les enseignements pratiques. Ce certificat daté de moins de 3 mois sera valide durant 3 années universitaires.

En cas de manquement à cette règle, l'étudiant ne sera pas autorisé à se présenter aux cours pratiques comme théoriques. Cela sera considéré comme une absence injustifiée.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS, le cas échéant.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Un contrat pédagogique est mis en place pour les étudiants redoublants et demandeurs du RSE (Régime spécial d'études)

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées. Elle est obligatoire pour toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation.

Dès la deuxième absence en TD non justifiée ou hors délais, aucune évaluation de la matière ne sera retenue au cours du semestre et l'étudiant sera sanctionné par une note finale de 0/20.

Les étudiants dispensés de pratiques sportives (totalement ou partiellement) doivent, si leur état physique le permet, être présents en cours y compris aux enseignements pratiques. Un aménagement "étudiant blessé" pourra alors être mis en place. Il est possible d'obtenir une dispense partielle précisant les APSA contre-indiquées selon les parties du corps sollicitées.

Toute absence en cours doit être justifiée. En cas d'absence, l'étudiant présente un justificatif dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

Sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- Une convocation à un entretien d'embauche ;
- Une participation à tout événement en lien avec la formation ou la professionnalisation de l'étudiant organisé par la composante ou l'Université de Strasbourg ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.
- Un stage obligatoire sauf contre-indication du responsable de la formation.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivant leur accès à ce profil spécifique.

Modalités d'accès et de progression

La formation est organisée en année, semestres, et UE, dont certaines constituent des blocs de compétences. La définition de blocs de connaissances et de compétences vise à valider et à attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle. Elle renforce la cohérence et la lisibilité des parcours au regard des objectifs visés et facilite l'insertion professionnelle. Elle fait de la licence une formation plus adaptée aux besoins de la formation tout au long de la vie.

Dans ce cadre, une UE peut être assortie de prérequis pour permettre une progression cohérente de l'étudiant dans le cursus. Un prérequis est un jalon incontournable dans l'acquisition progressive d'une compétence ou d'un bloc de compétences constitutifs du cœur de la formation, et que l'étudiant doit avoir validé pour pouvoir être inscrit pédagogiquement à l'UE concernée.

En dehors de tout aménagement spécifique par contrat pédagogique, la progression de l'étudiant se fait conformément à la maquette de la formation suivie à concurrence de 30 crédits ECTS pour chaque semestre. Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours.

Toutefois un étudiant n'ayant pas validé son année, mais ayant acquis au moins 24 crédits ECTS sur 30 pour chacun des deux semestres, est autorisé à s'inscrire en année supérieure. L'acquisition des éléments en dette dans l'année non validée est prioritaire.

L'étudiant souhaitant poursuivre son cursus en 3ème année de licence pourra s'inscrire dans une des 4 mentions sciences et techniques des activités physiques (STAPS) proposées par la composante.

L'étudiant n'ayant pas validé son année et ayant acquis moins de 24 ECTS par semestre peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat pédagogique signé par le responsable de la formation et par l'étudiant. Dans ce cas, la somme totale en ECTS des UE suivies ne pourra pas, par défaut, excéder 30 ECTS par semestre. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Un étudiant ne peut en aucun cas être inscrit en troisième année s'il n'a pas validé la première année de la formation.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution

de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption,
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention,
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil,
- l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire,
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution,
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Compensation

L'évaluation donne lieu à l'attribution d'une note sur 20.

Au niveau de l'UE : les notes qui, affectées de leurs coefficients respectifs, entrent dans le calcul de la note d'une UE se compensent entre elles, sans note éliminatoire. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

Au niveau du semestre : les notes des UE d'un même semestre se compensent entre elles, sans note éliminatoire. Le semestre est validé si la moyenne des UE le composant, affectées de leurs coefficients respectifs, est égale ou supérieure à 10/20. Les coefficients des UE sont proportionnels à leur valeur en ECTS. En Licence générale, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 5 ; en licence professionnelle, les coefficients des UE peuvent varier dans un rapport de 1 à 3. L'UE est validée dès lors qu'un étudiant y obtient une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20.

En cas de dispense, l'UE n'est pas prise en compte dans le calcul du semestre.

Au niveau des deux semestres d'une même année d'études : pour calculer le résultat de l'année, la compensation opère entre les moyennes obtenues aux deux semestres immédiatement consécutifs d'une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6.

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Une UE acquise ne peut plus être représentée à un examen, quel que soit le parcours d'études où elle est inscrite.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération des semestres.

Pour calculer ce résultat, les semestres ne se compensent pas entre eux, à l'exception des deux semestres immédiatement consécutifs dans une même année d'études, c'est-à-dire entre les semestres 1 et 2, ou entre les semestres 3 et 4, ou entre les semestres 5 et 6. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de la compensation entre les semestres 5 et 6 après la tenue du jury d'année.

Lorsqu'un seul semestre n'est pas validé et que la moyenne des six semestres est égale ou supérieure à 10/20, le jury de diplôme a la possibilité d'accorder la compensation de ce semestre non validé. L'étudiant peut déclarer renoncer au bénéfice de cette compensation.

La réussite au diplôme intermédiaire de DEUG repose sur la réussite aux quatre premiers semestres de Licence. Toutefois, la compensation opère, sans note éliminatoire, entre les semestres 1 et 2 et entre les semestres 3 et 4.

La moyenne générale obtenue au DEUG est la moyenne des quatre premiers semestres de Licence, sans pondération des semestres.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue en Licence. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

La validation d'un semestre emporte l'acquisition des 30 crédits ECTS du semestre.

La validation de la Licence emporte l'acquisition des 180 crédits ECTS de la Licence.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Les notes supérieures ou égales à 10/20 obtenues à des matières dans des UE non acquises sont conservées d'une année à l'autre (uniquement pour les matières/UE relevant de la faculté des sciences du sport) à l'exception de l'épreuve interne du PIX.

Évaluation continue intégrale - principes directeurs

L'évaluation continue intégrale consiste en une pluralité d'évaluations diversifiées, réparties régulièrement sur l'ensemble des semaines du semestre et pour l'ensemble des enseignements. Son objectif est de renforcer la dimension formative des évaluations et de conférer aux retours sur les évaluations un rôle important dans la progression de l'étudiant.

Elle doit permettre à l'équipe pédagogique d'attester que l'étudiant maîtrise les connaissances et compétences visées dans une UE. Elle n'a pas nécessairement pour objectif d'évaluer tous les contenus pédagogiques d'une UE.

Modalités d'évaluation et restitution pédagogique

L'élément de base de l'évaluation est l'UE.

L'évaluation continue intégrale repose sur des évaluations multiples et de formes variées, comme des épreuves écrites, orales, des activités pratiques, des rendus de travaux, des projets et des périodes de mise en situation. Elle permet d'apprécier la progression des acquis des connaissances et compétences visés par l'UE, et propose d'éventuelles remédiations à l'étudiant.

Chaque épreuve est corrigée dans un délai raisonnable, en tout état de cause avant l'évaluation suivante, selon des modalités laissées à l'appréciation des enseignants. Le corrigé renforce la dimension formative de l'UE. En particulier, il est remis en perspective par rapport aux attendus (connaissances et compétences) de l'enseignement.

Aucune note ne peut contribuer pour plus de 50 % de la moyenne de l'UE.

Un minimum de trois notes par UE est attendu, pour permettre une véritable progression de l'étudiant et des remédiations entre ces évaluations.

Absence aux épreuves, avec ou sans convocation

La présence aux épreuves, avec ou sans convocation, est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

En cas d'absence à une épreuve avec ou sans convocation, l'étudiant présente une justification dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

A défaut, l'absence est injustifiée.

Dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'étudiant est sanctionné par la note de 0/20 à la matière.

Dans le cas d'une épreuve à convocation, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution doit être demandée dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale et dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'épreuve peut être neutralisée.

En cas d'absence à une épreuve avec ou sans convocation, l'étudiant présente une justification dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf cas de force majeure. Seul un certificat original est recevable.

A défaut, l'absence est injustifiée.

Dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'étudiant est sanctionné par la note de 0/20 à la matière.

Dans le cas d'une épreuve à convocation, l'étudiant est considéré comme défaillant. La défaillance n'est pas compensable.

Si l'absence est justifiée, une épreuve de substitution doit être demandée dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés. L'enseignant responsable de l'examen initial, en coordination avec le responsable du semestre, en définit le calendrier et les modalités ; elles peuvent différer de celles de l'épreuve initiale et dans le cas d'une épreuve sans convocation, l'épreuve peut être neutralisée.

Pour les épreuves avec et sans convocation, sont considérées comme des justifications recevables :

- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex : un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...);
- Toute convocation officielle (ex : concours de recrutement de la fonction publique, tribunal, permis de conduire, convocation à un conseil en lien avec l'université en tant qu'étudiant élu ou à une commission en lien avec la faculté en tant que représentant étudiant) ;
- Une participation à une compétition sportive ou artistique à titre personnel ou de la FFSU ainsi qu'à des formations fédérales.


Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuve sans convocation, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve avec convocation.

Une dispense totale ou partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée à l'étudiant à ces conditions :

- Les étudiants relevant d'un profil spécifique peuvent bénéficier d'une dispense totale de présence aux épreuves sans convocation. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accession à ce profil spécifique.
- Une dispense partielle de présence aux épreuves sans convocation peut être accordée pour des raisons jugées recevables.

L'étudiant en fait la demande et produit les justificatifs auprès du service de scolarité avant l'épreuve ou, en cas d'événement imprévu, au plus tard sept jours après l'épreuve. Une épreuve de remplacement peut lui être proposée par l'enseignant responsable de l'épreuve initiale, qui en définit les modalités ; elles peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, il n'est pas tenu compte de la note manquante.

Epreuves de substitution

Pour la mise en place d'une épreuve de substitution, l'étudiant doit contacter le responsable de la mise en place des épreuves de substitution et en faire la demande dans un délai de rigueur de sept jours ouvrés, sauf en cas de force majeure, via le  formulaire dédié.

Les épreuves de substitution regroupant différentes disciplines/matières, niveaux, étudiants sportifs de haut-niveau et cas particuliers, seront organisées au courant du semestre concerné.

Régimes spécifiques d'études

Priorité de choix dans les groupes de TD (Possibilité de changement de groupe de TD de manière ponctuelle ou définitive). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II

Étudiants artistes de haut niveau

Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux

Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap

Étudiants en situation de longue maladie

Étudiants engagés dans plusieurs cursus

Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association

Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'assiduité (La dispense d'assiduité aux enseignements de TD peut être ponctuelle, partielle ou totale en fonction des contraintes liées à certaines activités). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Étalement des études sur deux années universitaires (L'étudiant pourra bénéficier d'un étalement des études sur plusieurs années avec une dispense des limitations du nombre d'inscription). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Grossesse
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Dispense d'examen (L'étudiant peut bénéficier d'un aménagement des épreuves de contrôle continu (examens regroupés à la fin de l'enseignement en distanciel ou présentiel pouvant être de nature et durée différentes)). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS

Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants entrepreneurs

Validation d'acquis antérieurs (L'étudiant pourra bénéficier de la validation de certains enseignements obtenus dans d'autres diplômes ou dans le cadre d'une validation des acquis personnels ou professionnels). Cet aménagement est applicable pour :

Étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle prévue au code de la défense, par.4, livre II
Étudiants artistes de haut niveau
Étudiants ayant des besoins éducatifs particuliers
Étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux
Étudiants élus dans les conseils des établissements et des CROUS
Étudiants en situation de handicap
Étudiants en situation de longue maladie
Étudiants engagés dans plusieurs cursus
Étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
Étudiants exerçant une activité professionnelle
Étudiants sportifs de haut niveau
Étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire au sens du code du service nationale, L. 120-1 et L. 121-1
Grossesse
Étudiants entrepreneurs

Semestre 3

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 3

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
AP05CU01	UE	UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI									
AP05CWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI									
Choisir 1 élément(s)															
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Stage							
								Stage obligatoire de 20h.							
								Rapport de stage sur les deux stages évalué au S4.	AC	A					
AP05CWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	2h00	2			
								Travaux divers	AC	A		1			
AP05CWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI									
							TD 16								
								QCM	AC	QC	0h30	1			
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Pendant les enseignements.							
								Stage	AC	A					
								Stage obligatoire de 20h							
AP05CWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	2h00	2			
								Oral	AC	EO	0h20	1			
AP05CWTC	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI									
							TD 16								
								Dossier	AC	A		1			
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
AP05CWTD	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI									
							TD 16								
								Dossier	AC	A		1			
								Écrit	AC	ET	2h00	2			
								Oral	AC	EO	0h05	1			
AP05CWTE	EC	Théorie spécialité football		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	1h45	1			
AP05CWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Oral	AC	EO	0h10	1			
AP05CWTF	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage	AC	A		1			
								Stage obligatoire de 20h.							
AP05CWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	SC	ET	0h15	0,5			
								Écrit	SC	ET	0h15	0,5			
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Stage							
								Stage obligatoire de 20h							
								à réaliser sur les deux semestres.	AC	A					
AP05CWTG	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI									
							TD 16								
								Écrit	AC	ET	1h30	1			
AP05CWTH	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI									

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale										
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.				
AP05CWTI	EC	Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	Oral	AC	EO	0h10	1						
								Écrit	AC	ET	1h30	2						
								Oral	AC	EO	0h10	1						
AP05CWTK	EC	Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Écrit	AC	ET	1h30	2						
								Dossier	AC	A		1						
								Rapport de stage	AC	A		1						
								Stage obligatoire de 20h										
AP05CWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Stage	AC	A								
								Stage obligatoire de 20h.										
								Etude de cas	AC	A		1						
								"Contrat option"										
								Écrit	AC	ET	2h00	2						
Oral	AC	EO	0h20	1														
AP05CWTN	EC	Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Dossier	AC	A		1						
								Écrit	AC	ET	1h30	2						
AP05CWTP	EC	Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Écrit	AC	ET	2h00	2						
								Rapport de stage	AC	A		1						
								Stage obligatoire de 20h										
AP05CWTP	EC	Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Écrit	AC	ET	1h00	3						
								Dossier	AC	A		1						
								Oral	AC	EO	0h15	2						
								Oral de 10-15 minutes (15 minutes maximum)										
								Stage	AC	A								
Stage obligatoire de 30h à réaliser sur les deux semestres.																		
AP05CWP1	EC	APSA de spécialité pratique		2		CCI												
<i>Choisir 1 élément(s)</i>																		
AP05CWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	1 Evaluation pratique activité 1	AC	PS		1						
								1 Evaluation pratique activité 2	AC	PS		1						
AP05CWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note d'engagement	AC	A		1						
								Note performance	AC	PS		2						
								Niveau de jeu										
AP05CWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Evaluation pratique 1	SC	PS		1						
								Evaluation pratique 2	AC	PS		2						
AP05CWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Evaluation formative	AC	PS		1						
								Au cours du TD4										
								Evaluation sommative	AC	PS		1						

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								Au cours du TD8							
AP05CWPC	EC	Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPD	EC	Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
								Tout au long des TD							
AP05CWPE	EC	Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
								Evaluation pratique	AC	PS		3			
AP05CWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPF	EC	Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPG	EC	Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPI	EC	Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPK	EC	Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
								Tout au long des TD							
AP05CWPN	EC	Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CWPP	EC	Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16								
								Evaluation pratique	AC	PS		1			
AP05CW PQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16								
								Évaluation pratique 1	SC	PS		1			
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2			
AP05CU02	UE	UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalence	6	6		CCI									
AP05CM22	EC	APSA de polyvalence théorie		3		CCI	CM 24								
								Ecrit	AC	ET	1h00	1			
								Après les enseignements.							
AP05CW23	EC	APSA de polyvalence pratique		2		CCI	TD 72								
								Pratique 1							
								Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires)							
								AC	PS		1				
								Pratique 2							
								Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires)							
								AC	PS		1				
								Pratique 3							
								Durant le cycle (une note moyenne composée)							
								AC	PS		1				

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
								d'éventuelles évaluations intermédiaires)							
								Pratique 4 Durant le cycle (une note moyenne composée d'éventuelles évaluations intermédiaires)	AC	PS		1			
AP05CU03	UE	UE3 : Langues vivantes et outils	3	3											
								TD 16							
AP05CW32	EC	Formation et certification PIX			1										
		Choisir 1 élément(s)													
AP01CM4B	EC	Anglais			1			TD 12	Oral 1ère moitié du cycle	AC	EO	0h10	1		
									Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1		
AP01CM4A	EC	Allemand			1			TD 12	Oral 1ère moitié du cycle	AC	EO	0h10	1		
									Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1		
AP05CU04	UE	UE4 : Sciences de la vie et de la santé	6	6											
								CM 22							
								TD 12							
AP05CM41	EC	Sciences de la vie et de la santé			1				Ecrit (Biomécanique) QCM + exercice / Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1		
									Ecrit (Neurophysiologie) Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1		
									Ecrit (Anatomie) Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1		
AP05CU05	UE	UE5 : Sciences sociales	6	6											
								CM 18							
								TD 18							
AP05CM53	EC	Sociologie du sport			3				Ecrit Après les enseignements.	SC	ET	2h30	1		
									Oral Pendant les enseignements cycle 2	SC	EO	0h15	1		
AP05CM52	EC	Analyse du système sportif en Europe			1			CM 12	Ecrit Après les enseignements.	AC	ET	0h45	1		
AP05CU06	UE	UE6 : Psychologie du développement et de la santé appliquée aux APSA	3	3					Ecrit Après les enseignements.	AC	ET	1h30	4		
									Ecrit Après les enseignements.	SC	ET	0h10	1		
									Dossier Après les enseignements.	SC	A		2		
AP05CM63	EC	Psychologie du développement appliquée aux APSA			1			CM 6							
AP05CM64	EC	Psychologie de la santé appliquée à la pratique physique			1			CM 6							

Maquette d'enseignement							Évaluation									
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale								
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.		
							TD 4									
	UE	UE7 Santé	3	3			CCI									
							CM 8									
							TD 3									
	EC	Aspects médicaux-légaux en santé (Santé)					CCI	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	SC	ET	0h30	0,3				
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	AC	ET	1h00	0,7				
							CM 14									
							TD 4									
	EC	Signal et technologie en santé (Santé)					CCI	CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	SC	ET	0h30	0,25				
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	SC	ET	0h30	0,25				
								CC3 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	AC	ET	1h00	0,5				

Semestre 4

Nature : Semestre

ECTS : 30

Période : Semestre 4

Le tableau ci-dessous utilise des abréviations dont la signification est détaillée à la fin du document.

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
AP05DU01	UE	UE1 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de spécialité	3	3		CCI									
AP05DWT1	EC	APSA de spécialité théorie		3		CCI									
Choisir 1 élément(s)															
AP05DWTA	EC	Théorie spécialité athlétisme		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h Rapport de stage sur les deux stages	AC	A		1			
AP05DWTM	EC	Théorie spécialité raquettes		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	2h00	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
								Travaux divers	AC	A		1			
AP05DWTB	EC	Théorie spécialité basket-ball		3		CCI	TD 16	QCM	AC	QC	0h30	1			
								Ecrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
AP05DWTO	EC	Théorie spécialité savate boxe française		3		CCI	TD 16	Dossier Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	2h00	2			
AP05DWTC	EC	Théorie spécialité danse		3		CCI	TD 16	Dossier	AC	A		1			
								Oral	AC	EO	0h10	1			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h.	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	3h00	2			
AP05DWTD	EC	Théorie spécialité escalade		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	2h00	2			
								Oral	AC	EO	0h05	1			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
AP05DWTE	EC	Théorie spécialité football		3		CCI	TD 16	Dossier numérique PowerPoint + capsule vidéo En mai	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	1h45	2			
AP05DWTJ	EC	Théorie spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		3		CCI	TD 16	Stage Stage obligatoire de 20h	AC	A					
								Dossier numérique PowerPoint + capsule vidéo	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	1h30	2			
AP05DWTJ	EC	Théorie spécialité gymnastique		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	1h30	2			

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
AP05DWTG	EC	Théorie spécialité handball		3		CCI	TD 16	Rapport de stage Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
								Écrit	AC	ET	1h30	2			
								Oral	SC	EO	0h10	1			
								Stage Stage obligatoire de 20h à réaliser sur les deux semestres.	AC	A					
AP05DWTB	EC	Théorie spécialité haut-niveau extérieur		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	1h30	1			
								Oral	AC	EO	0h10	1			
AP05DWTI	EC	Théorie spécialité judo		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 30h	AC	A		1			
AP05DWTK	EC	Théorie spécialité natation		3		CCI	TD 16	Dossier	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 20h	AC	A		1			
AP05DWTL	EC	Théorie spécialité plein air de fond		3		CCI	TD 16	Etude de cas "Contrat option"	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	2h00	2			
								Oral	AC	EO	0h20	1			
AP05DWTN	EC	Théorie spécialité rugby		3		CCI	TD 16	Ecrit	AC	ET	1h30	2			
								Rapport de stage Stage obligatoire de 30h	AC	A		1			
AP05DWTP	EC	Théorie spécialité tennis		3		CCI	TD 16	Dossier	AC	A		1			
								Ecrit	AC	ET	2h00	2			
AP05DWTQ	EC	Théorie spécialité volley-ball		3		CCI	TD 16	Évaluations	SC	ET	0h30	1			
								Oral	AC	EO	0h15	1			
								Stage Stage obligatoire de 30h à réaliser sur les deux semestres.	AC	A					
AP05DWP1	EC	APSA de spécialité pratique		2		CCI									
<i>Choisir 1 élément(s)</i>															
AP05DWPA	EC	Pratique spécialité athlétisme		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique activité 1	AC	PS		1			
								Evaluation pratique activité 2	AC	PS		1			
AP05DWPM	EC	Pratique spécialité raquettes		2		CCI	TD 16	Note d'engagement	AC	A		1			
								Note performance Niveau de jeu	AC	PS		2			

Maquette d'enseignement							Évaluation								
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale							
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	
AP05DWPB	EC	Pratique spécialité basket-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	SC	PS		1			
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2			
AP05DWPO	EC	Pratique spécialité savate boxe française		2		CCI	TD 16	Évaluation formative Au cours du TD4	AC	PS		1			
								Évaluation sommative Au cours du TD8	AC	PS		1			
AP05DWPC	EC	Pratique spécialité danse		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPD	EC	Pratique spécialité escalade		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPE	EC	Pratique spécialité football		2		CCI	TD 16	1 Évaluation pratique	AC	PS		1			
								1 Evaluation pratique	AC	PS		3			
AP05DWPJ	EC	Pratique spécialité musculation fonctionnelle - haltérophilie		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPF	EC	Pratique spécialité gymnastique		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique En compétition	AC	PS		1			
AP05DWPG	EC	Pratique spécialité handball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPH	EC	Pratique spécialité haut-niveau extérieur		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPI	EC	Pratique spécialité judo		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPK	EC	Pratique spécialité natation		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPL	EC	Pratique spécialité plein air de fond		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPN	EC	Pratique spécialité rugby		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPP	EC	Pratique spécialité tennis		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique	AC	PS		1			
AP05DWPQ	EC	Pratique spécialité volley-ball		2		CCI	TD 16	Évaluation pratique 1	SC	PS		1			
								Évaluation pratique 2	AC	PS		2			
AP73DU01	UE	UE2 : Activités physiques sportives et artistiques (APSA) de polyvalences santé	3	3		CCI	CM 24 TD 36 CM 24								
AP05DM22	EC	APSA de polyvalence théorie		3		CCI	TD 36	Écrit Après les enseignements.	AC	ET	1h00	1			
AP73DW21	EC	Polyvalence APSA pratique		2		CCI	TD 36	Pratique 1	AC	A		1			
								Pratique 2	AC	A		1			
AP05DU03	UE	UE3 : Langues vivantes et outils	3	3		CCI									
AP05DW33	EC	Langues vivantes		1		CCI									
		Choisir 1 élément(s)													
AP01DM4B	EC	Anglais				CCI	TD 12	Oral 1ère moitié du cycle	AC	EO	0h10	1			

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
AP01DM4A	EC	Allemand				CCI	TD 12	Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1		
								Oral 1ère moitié du cycle	AC	EO	0h10	1		
AP05DM32	EC	Statistiques		1		CCI	TD 12	Écrit 2ème moitié du cycle	AC	ET	1h00	1		
AP05DU04	UE	UE4 : Sciences de la vie et de la santé	6	6		CCI		Écrit Après les enseignements.	AC	ET	2h00	1		
AP05DM41	EC	Sciences de la vie et de la santé				CCI	CM 24							
							TD 12							
								Écrit (biomécanique) QCM + exercice / Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1		
								Écrit (endocrinologie + chronobiologie) Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1		
		Écrit (physiologie) Après les enseignements.	AC	ET	0h20	1								
AP05DU05	UE	UE5 : Sciences historiques	6	6		CCI								
AP05DM52	EC	Histoire du sport				CCI	CM 18							
							TD 18							
								Écrit Après les enseignements.	AC	ET	2h00	4		
		Note de participation Après les enseignements.	SC	A		1								
		Oral Pendant les enseignements.	SC	EO	0h10	3								
AP05DU06	UE	UE6 : Psychologie expérimentale appliquée aux APSA	3	3		CCI								
AP05DM62	EC	Psychologie appliquée aux APSA				CCI	CM 10							
							TD 6							
								Oral Pendant les enseignements.	SC	EO	0h10	2		
		Protocole TD Pendant les enseignements.	SC	A		1								
		Écrit Après les enseignements.	AC	ET	1h30	3								
UE		UE7 : Préparation à l'admission en santé	6	6		CCI								
Matière		Sciences humaines et sociales (SHS)				CCI	CM 15							
							TD 12							
								CC1 : QCM	AC	ET	0h20	0,3		
		CC2 : synthèse écrite individuelle	SC	ET	1h00	0,4								
		CC3 : exposé oral avec rendu écrit par groupe	SC	A	0h00	0,3								
Matière		Traitements en santé (Santé)				CCI	CM 14							
							TD 4							
								CC1 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	SC	ET	0h30	0,3		

Maquette d'enseignement							Évaluation							
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						
								Libellé	Type d'éval.	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.
								CC2 : QCM, QCD et exercice(s) rédactionnel(s)	AC	ET	1h00	0,7		
							TD 12							
	Matière	Projet professionnel personnalisé (PPP)					CCI	Portfolio à alimenter sur la plateforme Moodle	SC	A	0h00	0,7		
								Présentation du projet Santé	SC	A	0h00	0,3		

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
Nature d'ELP	
EC	EC
Matière	Matière
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation continue intégrale)
Type d'évaluation pour la session 1 des MCC	
AC	Épreuve avec convocation
SC	Épreuve sans convocation
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PS	Évaluation des pratiques sportives
QC	Questionnaire à choix multiples